

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 9 février 2017

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 30 janvier 2017	

N° 3

Programme d'équipement 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 9 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du conseil départemental, Président du SDIS 63.

PRESENTS :

Membres ayant voix délibérative :

- Titulaires : M. BOILON, M. BOYER, Mme BONY, M. BETENFELD, M. BRUGIERE, Mme CHEVALDONNE, Mme DAFFIX-RAY, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GRAND, M. GUILLAUME, M. HOUILLON, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PIGOT, Mme PRUNIER.

Membres ayant voix consultative :

- Suppléants : Mme DURON, Mme PICARD.
- Sapeurs-pompiers : Colonel LAGALLE, Docteur TAILLANDIER, Lieutenant BARILI.
- Sapeurs-pompiers élus : Adjudant-chef BASSE, Lieutenant COLLAY, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant-chef GRIMALDI, Commandant PROVOT, Capitaine RODARY.

Membre de droit :

- M. DUFFAUD: Représentant de la Préfète du Puy-de-Dôme.

EXCUSES :

- Titulaires : M. BACQUET, M. CHAUVIN, M. CUZIN, M. PERRET, M. RODIER, M. VINZIO.
- Suppléants : M. BALDY, Mme BASSET, M. BOYER, Mme BRIAT, M. CHANAL, Mme DALET, M. COUPAT, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, M. MONEYRON, M. PELOU, M. POUGET, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer les investissements de l'année 2017 en application du plan pluriannuel d'investissement 2015-2017 validé dans le cadre de la convention pluriannuelle entre le conseil départemental et le SDIS 63.

Le programme a été élaboré à partir des objectifs suivants :

Parc roulant et logistique opérationnelle.

- Maintien de la politique de glissement par la dotation des véhicules neufs aux CIS les plus sollicités,
- Maintien du programme de renouvellement des VSAV pour un âge moyen de 6 ans,
- Remplacement d'un moyen aérien,
- Remplacement des engins pompes des centres de secours pour disposer en glissement de véhicules pour les CPI 2,
- Remplacement des véhicules de la chaîne de commandement,
- Renouvellement des matériels embarqués et des outils informatiques et de transmissions.

A- Parc roulant et son renouvellement plan 2017

Le parc roulant (véhicules, cellules, remorques) comprend:

- Le renouvellement ordinaire du parc
- Le glissement des équipements des C.I.S.

Plan d'équipement 2017 1 210 000 €

Il vous est proposé d'affecter ces véhicules aux Centres d'Incendie et de Secours les plus sollicités. Par glissement les véhicules remplacés permettront de réformer les véhicules les plus anciens du parc.

a) Véhicules neufs.

• 8 Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)

Clermont-Ferrand	—————>	Disponible CS VSAV EB-188-CF (2016)
Clermont-Ferrand	—————>	Disponible CS VSAV EB-702-CE (2016)
Thiers	—————>	Disponible CS VSAV DR-088-XL (2015)
Issoire	—————>	Disponible CS VSAV EB-107-CF (2016)
Riom	—————>	Disponible CS VSAV EB-165-CE (2016)
Cournon	—————>	Disponible CS VSAV CT-223-NL (2013)
Aubiere	—————>	Disponible CS VSAV DR-853-XK (2015)
Chamalières	—————>	Disponible CS VSAV EB-815-CE (2016)

• 1 Echelle Pivotante Combiné (EPC)

Chamalières 4986 XS 63 (2004) —————> **Besse réforme EPSA 24 1463 SA 63 (1982)**

b) Affectation d'engins disponibles.

Le SDIS va disposer dans les prochains mois de véhicules disponibles aussi il vous est proposé les affectations suivantes :

VSAV (de 2013 à 2015)

St Nectaire	—————>	Disponible transformation 679 YJ 63 (2007)
Billom	—————>	Disponible transformation DR-026-FP (2007)
La Tour d'Auvergne	—————>	Disponible transformation 686 YJ 63 (2007)
Lempdes	—————>	Disponible transformation 694 YJ 63 (2007)
Messeix	—————>	Disponible transformation 696 YJ 63 (2007)
Giat	—————>	Disponible transformation 4312 YC 63 (2006)
Chatel-Guyon	—————>	Disponible transformation 684 YJ 63 (2007)
Courpiere	—————>	Disponible transformation 693 YJ 63 (2007)

CID en glissement

CID ex Riom CS-408-LX → **Giat** disponible CID (2002) → **Bourg** **Lastic**
réforme CID Renault Master (2013)
(1996)

Le SDIS va disposer dans les prochains mois de véhicules disponibles, aussi il vous est proposé les affectations suivantes :

VLRU Ex Veyre Monton 7010XZ63 Peugeot Partner (2005)	→	Plauzat réforme VLRU (2000) 9056WR63		
VLRU Ex Combronde 7017XZ63 Peugeot Partner (2005)	→	St Genès Champanelle réforme VLRU (2000) 9064WR63		
VLRU Ex St Eloy les Mines 8998YG63 Peugeot Partner (2006)	→	Arlanc réforme VLRU (2000) 9058WR63		
VLRU Ex GTN BE-631-LM Ford Tornéo (2010)	→	Issoire disponible VLRU (2003) 4372XM63		
VLRU ex Cournon 3258 XV 63 (2004)	→	Aubière remplacement CID2 affecté à Orcet		
VLRU ex Cyno Mont-Dore CD-240-YJ (2012) 63	→	Cournon (2002) 3262XV63 réforme VL Cyno(2002) 3463XV63	→	Clermont-Ferrand (2002) réforme VL cyno 2703 XE
VLRU 4x4 ex Pontaurum 9030 YE 63 (2006)	→	Muroi Réforme VLHR 4873 SS 63 (1986)		
VLRU ex St Pardoux 9059 WR 63 (2000)	→	Clermont Réforme VLRU 4819 VE 63 (1993)		
VLRU ex GTC 3763 YL 63 (2007)	→	Pont du Château Réforme VLRU 2706 XE 63 (2002)		
VLRU ex Aubiere AD 464 BS (2006)	→	Flotte SDIS		
VLRU 4X4 1,9 L Dci 4378 XM 63 (2003)	→	Thiers CDG 2		
VID Ex Beurrieres 9055YD63 Peugeot Partner (2006)	→	Saint-Gervazy réforme CID (1984) 4141TM63		
VID Ex Chaumont le bourg 3251XV63 Peugeot Partner (2004)	→	Saint-Ignat réforme CID (1983) 3856VD63		
VID Ex La Forie 3382VX63Renault Kangoo (2007)	→	Saint-Genès-Champespe réforme CID (1997) 6779VY63		
VPI 400 Ex Montmorin 7418YA63 Land Rover 130 (2005)	→	Manglieu réforme CCFL (1982) 223SA63		
VPI 400 Ex St Bonnet Ch. 7783YQ63 Land Rover 130 (2008)	→	Saint-Babel		
CID disponible 7394XF63 Renault Trafic (2002)	→	GRT Atelier Riom réforme VLRU (1995) 1353 WB 63		
CID ex Egliseneuve Entraigues 9490 XL 63 (2003)	→	Saint-Diery réforme CID 4983 TS 63 (1987)		

VPMA ex Réserve (2000) CB-674-EY	→	Thiers VAR RCAM 4893 VD 63 (1993)	→	GFOR
VSAV ex St-Nectaire 3317XW63 (2005)	→	GRT Contrôleur EPI		
VSAV ex Réserve 8619 XP 63 (2004)	→	GRT Navette départementale réforme CID 8033 TY 63 (1992)		
VPL ex Issoire 8963 XF 63 (2002)	→	Clermont-Ferrand réforme VPL 550 WJ 63 (1999)		
VPI U Réserve ex Chatel Guyon 9919 TD 63 (1988)	→	Condat / St Avit, réforme VPI 3936 RA 63 (1976)		
CCFL ex Condat en Combrailles 657 VY 63 (1997)	→	Effiat réforme CCFL 6248SW63 (1987)		
CCR ex Egliseneuve Entraigues 1882 WR 63 (2000)	→	Picherande disponible VPI U 941 VY 63 (1997)		
VSAV ex Saint-Genès-Champanelle 4318 YC 63 (2006)	→	Picherande		

c) Régularisation d'affectations.

Ces affectations ont eu lieu en cours d'année afin de palier à des pannes entraînant des coûts de réparation trop élevés. Il vous est proposé les régularisations d'affectations suivantes :

CID ex Dore l'Eglise Citroen Jumper (1995)	→	Saint-Amant-Roche-Savine CID CT-746-PE (2000) Accidenté
VPI U ex Dore l'Eglise Iveco 59 12 (1997)	→	Arlanc
CID Réserve BZ-931-WK	→	Chanat-la-Mouteyre réforme CID 2415 VR63 (1985)
CID2 ex Aubière 9808 63 (2007)	→	Orcet CID 9755 XF 63 (2002) Accidenté
CCFL ex Réserve 3588 VJ 63 (1994)	→	Escoutoux Réforme CCFL CB-596-EY (1983)
VLRU ex GTS BE-210-LN Ford Tornéo (2010)	→	Riom infirmier
VLRU ex GTC BE-844-LM Ford Tornéo (2010)	→	Cournon infirmier
VLR ex GPR 6441 XW 63 (2005)	→	Cie Besse VLRU 5043 XE 63 → Navette Parc Technique Dptal

d) Retrait du service opérationnel.

Il vous est proposé de prononcer le retrait du service opérationnel des véhicules suivants :
(La réforme de ces matériels sera effective à l'issue de leur vente ou destruction)

Véhicules

CCFL Cournil	Champetieres	3855 SM 63	21/03/1985
CCFL Cournil	Manglieu	223 SA 63	21/03/1985
CID Renault T30	Champetieres	8950 VV 63	26/07/1996
CID Renault T30	Montmorin	8961 VC 63	17/02/1993
CID Renault T30	St Alyre d'Alanc	7778 SG 63	24/01/1984
CCFL Cournil	Escoutoux	CB-596-EY	20/07/1983
CID Ford Transit	Orcet (accidenté)	9755 XF 63	07/02/2002
EPSA 24 Renault	Reserve	9431 RV 63	29/07/1981
CID Renault T30	St Sauves d'Auvergne	6915 TH 63	10/07/1989
CID Renault T30	Chanat-la-Mouteyre	2415 VR 63	27/10/1985
CCFL Cournil	Saulzet-le-Froid	3853SM 63	21/03/1985
VLR Renault Clio	GPR (accidenté)	BA-950-CD	16/09/2010
VPL Citroën boxer	Clermont-Ferrand	550 WJ 63	26/01/1999
CCFM Iveco 75 PC	Saint-Nectaire	6547 RS 63	24/10/1980
CID Renault Master	Saint-Amant-Roche-Savin	CT-746-PE	18/07/2000
VPI R Renault TP 3	La Forie	3382 VX 63	21/01/1981
CCFL Cournil	Yronde et Buron	7969 RZ 63	16/06/1982
CID Renault Master	GTC	8212 XW 63	30/11/2004
VLR Renault Express	GRT	1353 WB 63	16/09/1997
CCFL Cournil	Effiat	6248 SW 63	13/03/1987
CID Renault Master	Saint-Diery	4983 TS 63	13/05/1991
CCGC Mercedes	Courpierre	2348 RF 63	13/3/1978
CCFL Cournil	Yronde et Buron	7969 RZ 63	16/02/1982
CCFM Iveco 80 14	Pont-du-Château	2066 SP 63	27/08/1985
CCFM Iveco 80 14	Ceyrat	BN-387-EX	14/04/1988
CCFM Iveco 75 PC	Gelles	6346 RN 63	20/11/1979
CCFM Iveco 80 14	Romagnat	4734 SS 63	12/06/1986
CCFM Iveco 75 PC	Saint-Nectaire	6547 RS 63	24/10/1980
VGRIMP	Clermont-Ferrand	BQ-966-AD	16/06/2011
CID	Saint-Amand roche Savin (accidenté)	CT-746-PE	18/07/2000
CID	Saint-Beauzire	8324 SL 63	13/05/1991
VLRU	Randan	6104 WE 63	03/06/1998
VLRU	GRT	1353 WB 63	24/03/1995
VLRU	GTC	4419 VE 63	29/06/1993
VSAV	Egliseneuve Entraigues (moteur HS)	9278 YN 63	19/10/2007

B- Les matériels embarqués et les équipements divers

Les matériels embarqués et les équipements divers comprennent :

- Les gros matériels (désincarcération, matériel d'éclairage, sauvetage déblaiement, matériels des équipes spécialisées etc...);
- Les petits matériels embarqués ;
- Les matériels médicaux-secourismes ;
- Les matériels d'enseignements du secourisme.

Matériels embarqués 2017 :

Investissement	100 000 €	Investissement	SSSM	75 000 €
Fonctionnement	200 000 €			

Afin de compléter les équipements en armements spécifiques des véhicules de secours, il vous est proposé de donner la priorité aux objectifs suivants :

- 1- Dotation des groupements territoriaux et du GRT pour l'armement des véhicules des Centres d'Incendie et de Secours. Ces crédits permettent le remplacement des matériels détériorés en opération et de compléter l'armement des véhicules des Centres d'Incendie et de Secours.

Estimation financière (Investissement) **40 000 €**

- 2- Dotation des équipes spécialisées afin de compléter ou remplacer les matériels des équipes spécialisées (Plongeurs, Risques Technologiques, Sauvetage Déblaiement, Equipes Cyno-techniques, Unité Grimp).

Estimation financière **20 000 €**

- 3- Dotation du Pôle de Santé et de Secours Médical afin de compléter ou remplacer les matériels des Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes et des lots de secours des Centres d'Intervention.

Estimation financière **75 000 €**

- 4- Autres investissements liés aux services techniques pour permettre de :

- Procéder au remplacement des Appareils Respiratoires Isolants.

Estimation financière **20 000 €**

- Procéder aux dotations pour la formation des personnels sapeurs-pompiers. Ces crédits permettent le remplacement des matériels d'enseignement du secourisme mis à la disposition des moniteurs des Centres d'Incendie et de Secours.

Estimation financière **20 000 €**

Soit un montant total en investissement de **175 000 €** pour le matériel embarqué et le SSSM.

C- Habillement

L'habillement comprenant les équipements de protection individuelle (EPI, casques, vestes, sur pantalons, gants, cagoules, gilets de signalisation...) des sapeurs-pompiers et des personnels techniques ainsi que les uniformes. Le budget 2017 relatif à l'habillement des sapeurs-pompiers du SDIS a été établi en privilégiant les dotations en équipements de protection individuelle (EPI).

Habillement 2017:

Investissement	300 000 €
Fonctionnement	180 000 €

Le règlement d'habillement, validé par le conseil d'administration du SDIS, a défini les répartitions des crédits maximum affectés aux besoins des sapeurs-pompiers et prévoit la répartition suivante :

Service Départemental d'Incendie et de Secours et magasin départemental	60 000 €
Groupement Territorial Centre	75 000 €
Groupement Territorial Est	85 000 €
Groupement Territorial Nord	90 000 €
Groupement Territorial Sud	90 000 €
Equipes spécialisées	20 000 €
Investissement complémentaire	60 000 €

Soit un montant total de 480 000 €

Cette somme est répartie à 62,5 % en section d'investissement (300 000 €) et à 37,5 % en section de fonctionnement (180 000 €).

D– Informatique de gestion

L'informatique de gestion comprend le remplacement du parc informatique de gestion du Service départemental d'incendie et de secours et la maintenance du réseau informatique. L'investissement à réaliser pour l'année 2017 est détaillé dans les rubriques suivantes :

a) Les matériels informatiques

Dans le cadre du renouvellement du matériel informatique, il est proposé le remplacement de postes informatiques, de photocopieurs et de switchs obsolètes équipant les différents services.

Estimation financière **155 000 €**

b) Les logiciels

Dans le cadre du développement des outils de gestions il est proposé de faire évoluer l'interface SYGAP START, la gestion photothèque, la PAO, les antivirus, la migration serveurs W2012, les logiciels marchés publics avec le CD, la dématérialisation, la facturation électronique.

Estimation financière **115 000 €**

Soit un montant total : 270 000 €

E– Transmissions

Les investissements en moyens de transmissions sont axés sur les infrastructures du CTA CODIS et l'alerte des personnels.

- L'alerte des personnels (réseau, appels sélectifs)
- L'informatique d'alerte (CTA/CODIS, terminaux alerte GICA des CPI,.....)

Le service transmission assure les installations et la maintenance des outils de radiocommunication et d'informatique opérationnelle (CTA / CODIS) du SDIS et de son CDSP.

Le projet de programme d'équipements en moyens de transmissions va privilégier les équipements du CODIS et l'alerte des sapeurs-pompiers.

a) Les logiciels d'alerte

Migration des serveurs d'alerte en W2012, création d'une interface CODIS SAMU, PFLAU, ICom pour ordiphones.

Estimation financière **115 000 €**

b) Les réseaux d'alerte

Remplacement des serveurs du CODIS GVR, alerte.

Estimation financière **100 000 €**

c) Les réseaux de transmissions

Matériels CS Cournon, récepteurs d'appels individuels, remplacement des matériels obsolètes matériels transmissions parc départemental.

Estimation financière **80 000 €**

Soit un montant total de 295 000 €

F- Mobilier

Le mobilier comprenant :

- L'équipement des services et des nouveaux centres,
- Le renouvellement du mobilier des C.I.S.

L'acquisition de mobiliers qui vous est proposée, est répartie comme suit :

Service Départemental d'Incendie et de Secours	8 000 €
Groupement Territorial Centre	8 000 €
Groupement Territorial Est	8 000 €
Groupement Territorial Nord	8 000 €
Groupement Territorial Sud	8 000 €
Nouveaux casernements et dotation départementale	35 000 €

Soit un montant total de **75 000 €**

II Travaux d'entretien des casernements

A- Définitions des critères de priorisation des opérations

Le SDIS a entrepris la mise en conformité des casernements afin de répondre aux obligations du code du travail. Ces travaux concernent la réfection des installations pour assurer la sécurité des personnels et la pérennité des bâtiments. Parallèlement, le SDIS assure l'adaptation des Centres d'Incendie et de Secours aux normes sanitaires et à l'accueil des personnels féminins. Parfois, il est nécessaire d'adapter les bâtiments pour remiser les matériels prévus au SDACR.

Compte tenu du volume des crédits d'investissement disponible lors des trois prochaines années, et compte tenu du nombre important de sollicitations pour réaliser des aménagements dans les 192 bâtiments regroupés en 185 sites du SDIS, il est apparu nécessaire de redéfinir les critères afin de prioriser les opérations immobilières.

L'ordre de priorité de réalisation des travaux d'entretien est défini à partir des paramètres suivants :

- **Nature des travaux demandés** : L'objectif est de prioriser les travaux liés à la sécurité des personnes et à la pérennité des installations. Les travaux de sécurité du personnel et de pérennité des installations techniques s'imposent au SDIS, par convention qu'il soit propriétaire ou non.
- **Bâtiment propriété du SDIS** : L'objectif est de prioriser les travaux concernant les bâtiments propriétés du SDIS. Les travaux liés à la vie quotidienne et à l'esthétique du bâtiment s'adressent en priorité aux bâtiments propriété du SDIS.

B- Travaux d'entretien des casernements

Dans le cadre de la prospective budgétaire 2015 2017 et pour tenir compte des remarques du cabinet d'audit Kopfler sur la nécessité d'entretenir les casernements mis à la disposition du SDIS, des crédits ont été réservés pour permettre de réaliser des travaux d'entretien des Centres d'Incendie et de Secours.

Ces travaux concernent annuellement :

- | | |
|--|-----------|
| • le contrat de vérification et réparation des portes sectionnelles : | 80 000 € |
| • le contrat d'entretien des chaudières : | 110 000 € |
| • les crédits de fonctionnement d'entretien des casernements y compris contrôles Installations techniques et diagnostics amiantes: | 440 000 € |
| • les Crédits d'investissement pour l'entretien courant des casernements : | 203 000 € |
| • les Crédits d'investissement pour le remplacement des portes sectionnelles | 56 000 € |

Les tableaux joints en annexe vous récapitulent l'ensemble des demandes transmises aux services techniques du SDIS. Actuellement le groupement des ressources bâtimentaires du SDIS a recensé au 1^{er} octobre 2016, 57 demandes de travaux d'entretien pour un montant estimé à 286 200 €.

Il vous est proposé de réaliser les travaux liés à la sécurité des personnels et liés à la pérennité des installations ce qui représenterait:

Sécurité des personnes : comprenant 8 demandes concernant 8 Centres d'Incendie et de Secours pour un montant estimé à 25 000 €.

Pérennité des installations : comprenant 20 demandes concernant 16 Centres d'Incendie et de Secours pour un montant estimé à 136 500 €.

Dans la mesure des crédits disponibles, il vous est proposé de réaliser les travaux relatifs à la vie quotidienne des sapeurs-pompiers.

Vie quotidienne : comprenant 12 demandes concernant 11 centres d'incendie et de secours pour un montant estimé à 86 000 €. Seul 1 CIS est la propriété du SDIS.

Dans la mesure des crédits disponibles, il vous est proposé de réaliser les travaux relatifs à l'esthétique des bâtiments propriété du SDIS.

Esthétique des bâtiments : comprenant 10 demandes concernant 10 Centres d'Incendie et de Secours pour un montant estimé à 38 700 €. Seuls 3 CIS sont la propriété du SDIS.

C- Opérations de restructuration et d'extension.

Le plan pluri-annuel d'investissement comprend cinq opérations d'extension et de restructuration de bâtiments dont le SDIS est propriétaire, pour une autorisation de programme 2 520 000 €.

Cunhat (extension et aménagement de vestiaires sanitaires)	estimation 500 000 €
Ravel (réhabilitation et aménagement de vestiaires sanitaires)	estimation 100 000 €
Pionsat (extension et aménagement de vestiaires sanitaires)	estimation 300 000 €
Issoire (création de chambres de gardes)	estimation 1270 000 €
Saint-Amand-Roche-Savine (réhabilitation et aménagement de vestiaires sanitaires)	estimation 100 000 €
Vertaizon (réhabilitation, aménagement de vestiaires sanitaires et travées VSAV)	estimation 250 000 €

Il vous est proposé de débiter les études de faisabilité et les consultations des maitrises d'œuvre. Le besoin de crédits en 2017 est de 70 000 €.

Ce programme d'équipement a fait l'objet d'un avis favorable de la commission technique et du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **de valider le programme d'équipement 2017.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **17 FEV. 2017**

*Le Président du Conseil
d'administration du SDIS,*

Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil départemental

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20170217-17_02151-DE
Date de télétransmission : 22/02/2017
Date de réception préfecture : 22/02/2017